



VILLE DE
PONT-A-MARCQ

Place du Bicentenaire – BP 5 – 59710
Tél. 03.20.84.80.80 – Fax : 03.20.84.84.10
contact@ville-pontamarcq.fr

ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE 2023/117

RESTRICTION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION

135 rue Nationale

Nous, Maire de la Commune de Pont-à-Marcq,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant la demande en date du 19 octobre 2023 formulée par Madame BENOIT Marie, représentante de la société BOUYGUES E&S, relative à des travaux souterrains pour le passage de la fibre pour le compte d'AXIONE,

Considérant que, pour permettre la bonne exécution des travaux et assurer la sécurité des personnes chargées de leur réalisation ainsi que des usagers de la voie, il y a lieu de prendre les dispositions comme suit :

ARRETONS

Article 1 – Du lundi 30 octobre au vendredi 29 décembre 2023, la circulation sera restreinte en raison des travaux qui empiéteront sur la chaussée face au n°135 rue Nationale. La circulation sera alternée à l'aide de feux tricolores.

La vitesse sera limitée à 30 km/h.

Article 2 – L'entreprise intervenante sera chargée de la mise en place, de l'entretien, et de la dépose de la signalisation réglementaire et du balisage nécessaire à l'exécution du présent arrêté.

Article 3 – Le pétitionnaire est strictement responsable de tous dommages directs et indirects, notamment de tout accident pouvant survenir à l'origine de son intervention, de l'installation de ses biens mobiliers et des conséquences résultant d'un défaut ou d'une insuffisance des dispositifs de sécurité provisoires.

Article 4 – Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Article 5 – Monsieur le Directeur Général des Services,

Madame la Lieutenant de la Brigade de Gendarmerie de Pont-à-Marcq,

Madame BENOIT, représentante de la société BOUYGUES E&S,

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Pont-à-Marcq, le 24 octobre 2023

Le Maire,
Sylvain CLEMENT

L'ADJOINT DÉLÉGUÉ

